



MORIN-HEIGHTS
1855

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné:

Que le conseil, lors de la session ordinaire qui aura lieu le mercredi 13 décembre 2017 à 19h30 à la salle du Conseil au 567, chemin du Village, Morin-Heights, statuera sur la demande suivante:

Site	Lot: 3 736 091 (68, rue du Hameau)
Zone	7
Nature	Une décision favorable du conseil aura pour effet d'autoriser la construction d'un abri d'auto attaché dans un secteur panoramique à une distance inférieure à celle exigée par le règlement de zonage numéro 416.
Effet	Réduire la marge de recul exigée depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieur à 30% de 15 mètres à 4,10 mètres pour l'abri d'auto projeté.

Que les personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à cette demande de dérogation.

Donné à Morin-Heights le 27 novembre 2017

Secrétaire-trésorier Secretary-treasurer

Yves Desmarais

PUBLIC NOTICE MINOR EXEMPTION

PUBLIC NOTICE is hereby given

That Council, at the regular meeting to be held on Wednesday, December 13th, 2017 at 7:30 p.m. in the Council meeting room at 567 Village Road, Morin-Heights, will statue on the following request:

Site	Lot: 3 736 091 (68, Hameau Street)
Zone	7
Type	A favourable decision from council will authorize the construction of an attached carport in an area subjected to a panoramic protection program, at a shorter setback than the one allowed in the Zoning by-law number 416.
Effect	Reduce the required setback from the top of the slope (which is superior to 30%) from 15 meters to 4,1 meters for the proposed carport;

That any person or organisation affected by the above may be heard regarding this minor exemption request.

Given at Morin-Heights, November 27, 2017

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 27 novembre 2017.

Yves Desmarais
Secrétaire-Trésorier